



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Constructions navales et industrielles de Méditerranée

Question écrite n° 31266

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur la situation de l'entreprise des constructions navales et industrielles de Méditerranée. Les CNIM ou constructions navales et industrielles de la Méditerranée est une entreprise spécialiste des hautes technologies. Bénéficiant d'une réputation d'excellence industrielle, elle œuvre pour Ariane, le programme de recherche nucléaire ITER, l'armement avec les tubes lance-missiles des sous-marins français et pour des programmes d'énergies renouvelables et de traitement des déchets, autant de domaines indispensables tant à la souveraineté industrielle du pays qu'à sa planification écologique. Pourtant, le 28 mai 2020, le tribunal de Paris a homologué un protocole de sortie de crise destiné à sauver l'activité industrielle. L'origine des difficultés de l'entreprise n'est pas liée à des problèmes propres à son activité ou à des investissements hasardeux, mais à la défaillance d'un partenaire anglais en génie civil depuis 16 ans, victime lui-même de la défaillance de sous-traitant. Suite à cette annonce, les marchés se sont affolés et ont entraîné un effondrement du cours boursier des CNIM, générant un besoin en trésorerie de 60 millions d'euros (pour un chiffre d'affaires de 588 millions d'euros en 2019). Aussi en mars 2020, outre la vente du siège parisien de l'entreprise, est signé un protocole de conciliation avec un *pool* bancaire, l'actionnaire industriel historique Martin GmbH et l'État, permettant de dégager une ligne de trésorerie de 400 millions d'euros. Les syndicats dénoncent, à juste titre, de terribles concessions qui remettent en cause l'avenir des CNIM, à savoir la création de quatre fiducies reprenant chaque pôle d'activité, et sur lesquelles sont transférés les titres de l'entreprise. Dans le même sens, il est imposé « la recherche de repreneurs ou d'investisseurs pour permettre l'adossement ou la cession de ses activités à des tiers ». Déjà trois conglomérats chinois sont sur les rangs selon les organisations syndicales. Et alors que le Gouvernement déploie des plans en faveur de l'automobile et de l'aéronautisme, la situation des CNIM est totalement passée sous silence, alors même que sont en jeu des savoir-faire et des technologies de pointe indispensables à l'avenir du pays. De surcroît, la casse de cet outil industriel aurait des conséquences humaines et sociales terribles avec près de 2 600 salariés dont près d'un millier à La Seyne-sur-Mer, qui a connu il y a 30 ans le drame de la fermeture des chantiers navals. Ce territoire perdrait son dernier pôle industriel civil. L'État ne peut rester spectateur face au possible démantèlement des CNIM et de leurs pôles industriels, comme cela avait déjà été fait de triste mémoire pour Alstom. Aussi, il propose que les CNIM puissent bénéficier d'un soutien renforcé de l'État, comme d'autres secteurs économiques, voire si nécessaire, pour permettre le rétablissement de l'entreprise, une nationalisation partielle pour éviter son démantèlement. Il souhaite connaître sa position et ses orientations sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le groupe CNIM occupe une place importante dans le tissu industriel français, tant pour les technologies qu'il développe et met en œuvre que pour les emplois qu'il représente, notamment dans le département du Var où se situe son principal site de production. C'est la raison pour laquelle l'État accompagne cette entreprise, notamment via l'action du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle, dans le contexte délicat qu'elle connaît actuellement. En effet, CNIM connaît des difficultés qui, accentuées depuis 2019, ont rendu nécessaire la recherche de solutions – dans un premier temps financières – afin de redonner des marges de manœuvre à

l'entreprise et d'assurer un avenir à ses activités. C'est dans ce sens qu'à la suite de complexes négociations conduites dans le cadre d'une procédure de conciliation, un accord a été homologué en mai 2020 par le tribunal de Paris. Or l'État, en plus d'avoir joué tout son rôle pour faire converger les acteurs, est partie prenante à cet accord dans lequel il a apporté 8,8 M€ sous forme de prêt et 21,5 M€ sous forme de reports de charges fiscales et sociales. Si l'apport de ces liquidités a permis à l'entreprise d'être maintenue à flot, l'enjeu désormais pour CNIM est de définir une feuille de route claire pour se construire un nouvel avenir. Or compte-tenu de l'état de son bilan et de sa trésorerie, le futur de cette entreprise passe nécessairement par la conclusion de nouveaux partenariats industriels et financiers qui, seuls, permettront le maintien de ses activités stratégiques pour l'industrie française. C'est en ce sens que le groupe a ouvert en mai un processus de recherche de nouveaux partenaires. A ce titre, le système de fiducie négociée dans le cadre de la conciliation susmentionnée et auquel il est fait référence n'y fait pas obstacle. Au contraire, il a pour objet tant de sécuriser les apports de liquidités qui ont été consentis que de faciliter un processus d'adossement et le renforcement des fonds propres. L'État soutient de manière active l'entreprise dans cette recherche d'investisseurs et s'assure de son bon déroulement. L'objectif poursuivi est que puissent émerger des projets cohérents en termes de périmètre et de stratégie de long terme et qu'ils offrent ainsi aux activités de CNIM un avenir pérenne. A ce titre, l'État saura s'opposer si la solution retenue par l'entreprise ne répondait pas aux impératifs de sécurité nationale et aux enjeux du maintien de l'emploi. Cette stratégie poursuivie par l'État, de soutien financier dans un premier temps, puis d'accompagnement à la recherche et la structuration d'une solution industrielle dans un second temps, apparaît la plus pertinente pour répondre au défi auquel le groupe est exposé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31266

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 septembre 2020

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4923

Réponse publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3635